

**Convention collective de travail
de la librairie en Suisse romande**

**Salaires minima applicables dès le 1er janvier 2005
(Indice de 104.3 de fin octobre 2004)
(base : mai 2000 = 100)**

Le présent barème est applicable à partir du 1er janvier 2005 dans l'ensemble des librairies membres de l'association patronale, ainsi que dans les entreprises soumises individuellement, soit Basta à Lausanne et le groupe Payot.

Personnel qualifié

Première année	Fr.	3 525.-
Troisième année	Fr.	3 760.-
Cinquième année	Fr.	3 990.-
Septième année	Fr.	4 110.-
Dixième année	Fr.	4 210.-

Personnel non qualifié

Première année	Fr.	3 190.-
Troisième année	Fr.	3 395.-
Cinquième année	Fr.	3 750.-

Indemnité de formation

Première année	Fr.	705.-
Deuxième année	Fr.	890.-
Troisième année	Fr.	1 110.-

14 décembre 2004